

adopté

le 15 juin 1978

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

---

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'adhésion du Gouvernement de la République française aux protocoles portant quatrième prorogation de la Convention sur le commerce du blé et de la Convention relative à l'aide alimentaire constituant l'Accord international sur le blé de 1971.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 380 et 411 (1977-1978).

### Article unique.

Est autorisée l'adhésion du Gouvernement de la République française aux Protocoles portant quatrième prorogation de la Convention sur le commerce du blé et de la Convention relative à l'aide alimentaire constituant l'Accord international sur le blé de 1971 dont les textes sont annexés à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 15 juin 1978.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir les documents annexés au n° 380 (1977-1978), Sénat.